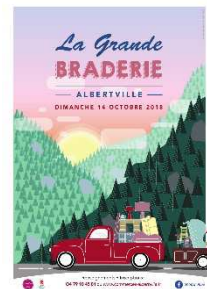




INSCRIPTION VIDE GRENIER DU 14 OCTOBRE 2018



DATE LIMITE D'INSCRIPTION : VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018
 Passé cette date, aucune inscription ne pourra être prise en compte
TOUTES LES MENTIONS SONT OBLIGATOIRES. LES BULLETINS INCOMPLETS NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE

NOM : PRENOM

ADRESSE..... VILLE

N° DE TELEPHONE : E.MAIL.....

N° DE CARTE D'IDENTITE :

DELIVREE LE : A :

- j'atteste sur l'honneur que je participe au vide-grenier en tant que particulier et que j'ai pris connaissance du règlement que j'accepte dans son intégralité.(1)
- j'atteste sur l'honneur de ma non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (2)
- je m'engage à ne vendre ni nourriture ni boisson le jour de la Grande Braderie

Fait à :le.....Signature

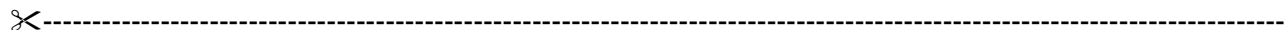
Emplacement souhaité à numéroté de 1 à 8 (par ordre de préférence)

- Place Grenette Place du Théâtre Place du Petit Marché Place de l'Europe
- Rue Pargoud Rue de la Poste Dôme Place du 11 Novembre

Rappel : 1 emplacement = 3 mètres linéaires.

Nombre d'emplacements souhaités -----	X 15€	= ----- €
---	-------	-----------

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de l'UCAA



INSCRIPTION ET REGLEMENT :

(1) Règlement complet disponible sur simple demande auprès de l'UCAA : 2 rue Pargoud – 73200 Albertville
Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse afin que nous puissions vous renvoyer le ticket de confirmation d'emplacement qui sera à présenter lors de votre arrivée. En cas d'oubli l'accès au vide-grenier vous sera refusé. Il n'y aura pas de remboursement en cas de désistement ou de mauvais temps.
 Arrivée entre 5h et 7h le dimanche matin. Départ non autorisé avant 18h. Toute marchandise non vendue devra être remportée.

(2) selon l'article R310-9 du code du commerce « les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre uniquement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus » et nous vous informons que l'UCAA est tenue de transmettre la liste des participants en préfecture.